

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 21/09/2012</p> <p>Date de publication : 04/10/2012</p>	<p>SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012 À DOMPIERRE-SUR-MER</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD (sauf questions 2 à 16 + 28 à 34 +36 à 86),, M. Yann JUIN (jusqu'à la 30^{ème} + 35^{ème} questions), M. Denis LEROY, Mme Maryline SIMONÉ (à partir de la 2^{ème} question), M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Daniel GROSCOLAS (sauf questions 2 à 16 + 28 à 34 +36 à 86), M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 30^{ème} + 35^{ème} questions), M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, M. Jean-François DOUARD (sauf questions 2 à 16 + 28 à 34 +36 à 86), M. Jacques LEGET, M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOUTHOREL, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie DE GUÉNIN-SABOURAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Jack DILLENBOURG, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, M. Dominique GENSAC, Mme Béangère GILLE, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, M. Arnaud JAULIN, Mme Anne-Laure JAUMOUILLE (jusqu'à la 7^{ème} question + 17 à 27 +35), Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE M. Patrick LARIBLE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, Mme Esther MÉMAIN, M. Sylvain MEUNIER, , Mme Dominique MORVANT, M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB, M. Michel VEYSSIÈRE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Mme Suzanne TALLARD (sauf questions 1 + 17 à 27 + 35) procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Yann JUIN (à partir de la 31^{ème} sauf 34^{ème} question), M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ (à la 1^{ère} question) procuration à M. Denis LEROY, M. Guy COURSAN procuration à Mme Marie-Sophie BOUTHOREL, M. Daniel GROSCOLAS (sauf questions 1 + 17 à 27 + 35) procuration à M. Michel VEYSSIÈRE, Mme Nathalie DUPUY procuration à M. Esther MÉMAIN, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Nicole THOREAU procuration à M. Jacques LEGET, M. Jean-François DOUARD (sauf questions 1 + 17 à 27 + 35), M. Jean-Pierre FOUCHER procuration à M. Yannick REVERS, M. Patrice JOUBERT procuration à M. Alain BUCHERIE, Vice-présidents</p> <p>Mme Brigitte BAUDRY, M. René BÉNÉTEAU procuration à M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Lolita BOLLEAU procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Christelle CLAYSAC, M. Paulin DEROIR, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Olivier FALORNI procuration à Mme Patricia FRIOU, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, Mme Nathalie GARNIER, M. Gérard GOUSSEAU procuration à Monsieur PLANCHE, M. Dominique HÉBERT, Mme Anne-Laure JAUMOUILLE (questions 8 à 16 + 28 à 34 + 36 à 86), M. Philippe JOUSSEMET, M. Charles KLOBOUKOFF (à la 1^{ère} question) et procuration à Mme Maryline SIMONÉ (à partir de la 2^{ème} question), M. David LABICHE procuration à M. Yvon NEVEUX, Mme Sabrina LACONI procuration à M. Pierre MALBOSC, M. Arnaud LATREUILLE procuration à Mme Marie-Anne HECKMANN, Mme Sylvie-Olympe MOREAU, Mme Annie PHELUT procuration à M. Christian GRIMPRET, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à M. Guillaume KRABAL, M. Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Guillaume KRABAL</p>
--	--

Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	61	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	20	Suffrages exprimés :	81
		Pour l'adoption :	81
Nombre de votants :	81	Contre l'adoption :	0

N° 62

Titre / COMMUNE DE LA ROCHELLE - RUE SAMUEL CHAMPLAIN - BÂTIMENT EX-SOGESMAT - AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AOT) CONSENTI PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI) - RÉSILIATION

Madame SIMONÉ expose que la CDA est titulaire d'une AOT consentie le 28 Février 1997, pour une période allant rétroactivement du 1^{er} octobre 1994 au 1^{er} janvier 2015, par la CCI agissant elle-même en qualité de concessionnaire de terre-pleins domaniaux incorporés dans la Concession d'Outillage Public du Port de La Rochelle, pour l'occupation d'un terrain dépendant du domaine public maritime. La CDA y a été autorisée à construire un bâtiment dénommé « ex-SOGESMAT » dans lequel différentes sociétés ont été hébergées.

Ce contrat de concession a été modifié par avenant suite au transfert de compétence du 25 octobre 2007 entre l'État et le Département de la Charente Maritime, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle restant concessionnaire.

A compter du 4 juillet 2007, la CDA a accordé une AOT pour l'occupation de ce bâtiment au G.I.E. APPROFIL pour l'exercice de ses activités ostréicoles, conchyliques et de pêche.

Suite à la dissolution en décembre 2011 de ce G.I.E., la société GRAINOCEAN a sollicité une AOT pour exercer également dans ce bâtiment des activités ostréicoles, conchyliques et de pêche. Une AOT lui est actuellement accordée par période de 6 mois.

Compte tenu de son souhait de disposer d'une AOT de longue durée pour pérenniser l'implantation de son entreprise dans ce bâtiment et y réaliser les travaux d'adaptation et d'amélioration souhaités, la société GRAINOCEAN souhaite obtenir directement de la CCI une AOT constitutive de droits réels pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} novembre 2012. Elle a demandé à la CDA, par lettre du 17 septembre 2012, de bien vouloir résilier auprès de la CCI l'AOT dont elle bénéficie actuellement pour l'occupation de ce bien.

La CDA pourrait consentir à résilier son AOT auprès de la CCI à compter de cette même date, soit une résiliation effective au 1^{er} novembre 2012, sans indemnité quelconque à quiconque et pour quelque raison que ce soit, moyennant le rachat par la CCI, au prix de 120 000 €, des agencements et aménagements effectués par la CDA dans ce bâtiment

Par lettre en date du 12 septembre 2012, la CCI a fait part à la CDA de son accord sur le principe et les conditions de cette AOT ainsi que sur les conditions de cette résiliation.

En conséquence, après délibération, le Conseil communautaire décide :

- de résilier au 31 octobre 2012, pour une résiliation effective au 1^{er} novembre 2012, l'AOT consenti en son temps à la CDA par la CCI pour l'occupation du domaine public maritime précité, dans les conditions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes lettres et tous documents nécessaires à cet effet,
- d'inscrire la recette au Budget Annexe des Affaires Economiques.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DELEGATION
LA VICE-PRÉSIDENTE**

Maryline SIMONÉ